

ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ : UNE ÉTAPE IMPORTANTE DE VOTRE PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE



PAR Denis Dubreuil

Lors de la planification des mesures d'urgence, une des premières étapes consiste à recenser les situations qui pourraient entraîner des conséquences majeures pour votre organisation. Par la suite, il importe d'effectuer une étude de vulnérabilité afin d'évaluer les impacts – faiblesses relatives – de ces situations d'urgence. Évidemment, cette étape d'analyse conduira vers la préparation d'un plan d'action visant à atténuer les conséquences et à faciliter un redressement rapide de la situation pour une reprise régulière des activités. Mais qu'est-ce qu'une étude de vulnérabilité ? Quand faut-il la réaliser ? Quels sont les aspects à considérer lors d'une telle analyse ?

D'abord, regardons les grandes étapes associées à la planification des mesures d'urgence, à l'aide du tableau suivant.

ÉTAPES POUR LA PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE

1. Connaître les **exigences légales**
2. **Recenser les dangers** qui pourraient faire l'objet d'un événement majeur
3. Réaliser une **étude de vulnérabilité**
4. Établir un **plan d'action** visant l'atténuation des conséquences
5. Rédiger les **procédures** relatives aux événements majeurs recensés
6. Prévoir un **programme de redressement et de reprise des activités régulières**
7. Structurer un **programme d'information, d'exercices et d'évacuation en cas d'urgence**

Étude de vulnérabilité

Objectif : connaître les dangers pour lesquels l'entreprise est la plus vulnérable, afin de planifier des moyens pouvant réduire leurs impacts

ÉTABLIR DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Pour quantifier le niveau de vulnérabilité d'une entreprise relativement à différentes situations d'urgence, on utilise des critères d'évaluation spécifiques. Ces derniers permettent, en quelque sorte, d'effectuer une estimation des risques. À vous de déterminer lesquels seront intégrés dans votre démarche, mais il est habituel de répondre aux huit questions qui suivent pour chaque situation d'urgence identifiée.

1. Quelle est la **probabilité** que cette situation d'urgence se produise ?
2. Quel serait l'**impact pour les employés** de l'entreprise ?
3. Quel serait l'**impact pour la population avoisinante** ?
4. Quelles seraient les **conséquences pour l'environnement** (contamination de l'eau, de l'air, du sol, de la nappe phréatique, etc.) ?
5. Quelles seraient les **conséquences pour la propriété** de l'entreprise (bâtiment, infrastructure, équipements, machinerie...) ?
6. Quel serait l'**impact sur les affaires** (perte de la clientèle, etc.) ?
7. Disposons-nous de **ressources internes** pour atténuer les conséquences ?
8. Des **ressources externes** peuvent-elles nous venir en aide rapidement ?

ÉVALUER LES NIVEAUX DE RISQUE

Pour chacun de ces critères, il s'agit d'associer une cote (évaluation quantitative) décrivant l'impact pour l'entreprise si la situation d'urgence se manifeste. Plus la cote attribuée est élevée, plus l'entreprise est vulnérable. Par exemple, sur une échelle de 0 à 5, les cotes « 0 » et « 1 » indiquent un faible niveau de vulnérabilité : c'est un bon résultat ! Les cotes « 2 » et « 3 » équivalent à un niveau moyen de vulnérabilité. Enfin, les cotes « 4 » et « 5 » indiquent que l'entreprise est très vulnérable à la survenue d'une telle situation d'urgence. Ces dernières correspondent aux pires situations pour l'entreprise. Voici deux exemples d'attribution de cotes. D'abord, pour le critère intitulé « Impact pour les employés de l'entreprise », on pourrait déterminer les différents niveaux d'impact (les cotes de « 0 » à « 5 ») de la manière qui suit.

**EXEMPLE DE DESCRIPTION DES NIVEAUX DE RISQUE ASSOCIÉS AU CRITÈRE
« IMPACT POUR LES EMPLOYÉS DE L'ENTREPRISE »**

Description des conséquences vraisemblables reliées aux situations d'urgence analysées	Pointage associé à la conséquence
Aucun employé blessé par cette situation d'urgence	0
Blessures mineures chez un ou quelques employés	1
Blessures mineures chez plusieurs employés	2
Blessures importantes (séquelles permanentes) chez un ou quelques employés	3
Blessures importantes (séquelles permanentes) chez plusieurs employés	4
Un ou des décès	5

Puis, pour le critère intitulé « Probabilité que l'évènement se produise », on peut évaluer l'éventualité qu'un tel évènement survienne dans les 20 prochaines années. On pourrait utiliser le tableau suivant pour évaluer cet autre critère.

**EXEMPLE DE DESCRIPTION DES NIVEAUX DE RISQUE ASSOCIÉS AU CRITÈRE
« PROBABILITÉ QUE LA SITUATION D'URGENCE SE PRODUISE »**

Description des différents niveaux de probabilité (probabilité que le danger se manifeste dans les 20 prochaines années)	Pointage associé à la conséquence
Presque impossible que le danger se manifeste dans les 20 prochaines années (ex. : une telle situation n'a jamais été répertoriée)	0
Possible, mais très peu probable (ex. : il existe plusieurs mécanismes de protection pour contrer une telle situation; cela prendrait une défaillance de tous les mécanismes de protection)	1
Évènement rare (ne s'est jamais produit dans l'entreprise analysée, mais s'est déjà produit dans le secteur d'activité économique de celle-ci. Avec les moyens en place, cela serait tout à fait exceptionnel)	2
Possible (s'est déjà produit dans l'entreprise analysée)	3
Se produira fort probablement dans les prochaines années	4
Se produira à une ou à plusieurs reprises d'ici les 20 prochaines années	5

PASSER À L'ACTION

Globalement, la planification des mesures d'urgence constitue un examen qui permet d'identifier et de mettre en œuvre des mécanismes d'atténuation, afin de réduire les impacts d'un évènement majeur. Dans cette démarche, l'étude de vulnérabilité aide l'analyste à déterminer les urgences « prioritaires » pour lesquelles il est pertinent de préparer un plan d'action spécifique. En principe, le danger pour lequel une entreprise est le plus vulnérable (le plus haut pointage) sera traité en premier dans un plan d'action, afin d'éliminer ou d'amoin-drir les conséquences de celui-ci. Analysez vos risques et poursuivez votre planification des mesures d'urgence jusqu'à la mise en place d'actions correctives et préventives pour toutes vos situations d'urgence potentielles. N'est-ce pas là l'objectif ultime d'une telle démarche ?

CALCUL DE L'INDICE DE VULNÉRABILITÉ

Après avoir établi les pointages pour chacune des huit questions, il devient possible de calculer l'indice de vulnérabilité pour chacune des situations d'urgence répertoriées. Le tableau suivant présente un exemple de synthèse d'une étude de vulnérabilité. La colonne de gauche énumère les situations d'urgence et les colonnes suivantes présentent les huit points pour lesquels on accorde un pointage. Dans l'exemple fictif suivant, l'urgence intitulée « Déversement du réservoir de 2000 litres de xylène » totalise 18 points, ce qui correspond à la situation pour laquelle l'entreprise est la plus vulnérable.

TABLEAU D'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ/MESURES D'URGENCE

Évaluation de vulnérabilité									
Urgences possibles	1 Probabilité (0 à 5 points)	2 Impact employés (0 à 5 points)	3 Impact population (0 à 5 points)	4 Impact environnement (0 à 5 points)	5 Impact propriété (0 à 5 points)	6 Impact affaires (0 à 5 points)	7 Ress. internes (0 à 5 points)	8 Ress. externes (0 à 5 points)	Indice de vulnérabilité (pointage total)
a)									14
b)									10
c) Déversement du réservoir de 2000 litres de xylène	2	3	1	1	4	2	3	2	18
d)									8
e)									2

Note : pour les critères 7 et 8, moins les ressources (internes et externes) sont disponibles, plus le pointage est élevé.